# NOTE AUX UTILISATEURS DE LDPAYE

<u>Objet</u> : Nouveautés introduites par la loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat (dite loi TEPA)

Compléments pour la mise en place dans LDPaye pas à pas

## Révision 5 – 18/04/2008

Les modifications apportées entre la révision 3 du 05/10/2007 et cette présente révision 5 figurent en vert dans ce document. Remarque : la révision 4 du document LoiTEPA n'a eu aucune incidence sur ce présent document, ce qui explique que l'on passe ici directement de la révision 3 à la révision 5.

Les modifications apportées entre la révision 2 du 05/10/2007 et cette présente révision 3 figurent en orange dans ce document.

## Préambule

Cette note décrit de façon détaillée, avec de nombreuses illustrations, la mise en œuvre dans LDPaye des nouveautés introduites en paye par la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Pour une vue d'ensemble de ces nouveautés, reportez vous à la note principale sur ce même sujet (document nommé *LoiTEPA*), dont elle est le complément.

Pour faciliter la lecture en parallèle de ces deux notes, la numérotation des paragraphes au sein de cette note est calquée sur celle de la note principale, ce qui explique que l'on commence directement en partie B ci-après.

Note : les illustrations fournies dans ce document sont extraites d'une version 5.60 du logiciel LDPaye ; elles peuvent différer légèrement de ce que l'on observe en version 5.10, mais sans que cela ne remette en cause ce qui est présenté.

# B - Mise en œuvre dans LDPaye

# B.1 - Rappel important - Versions et niveaux de LDPaye nécessaires

Pour faciliter la mise en œuvre de toutes les nouveautés introduites par cette loi TEPA, des évolutions ont été intégrées dans les programmes de LDPaye.

Ces nouveautés sont introduites :

- ⇒ En version 5.10 par le correctif de niveau 228
- ⇒ En version 5.60 par le correctif de niveau 75

<u>Il vous faut donc vous mettre à jour votre logiciel de paye de façon à disposer d'un niveau de correctif au</u> <u>moins égal à celui indiqué ci-dessus</u>. Vous pouvez télécharger et installer ces correctifs comme à l'habitude, grâce à l'outil LDUpdate. Pour toute question relative à ces mises à jour du logiciel, contactez votre prestataire de services habituel.

Les derniers niveaux **228** et **26** apportent, en sus des niveaux 225 et 23 préconisés en révision 2 de cette même note :

- → une correction concernant la réduction salariale pour les salariés bénéficiant d'un abattement (la base de la réduction 6990 ne doit pas être abattue puisque le taux de cette réduction tient déjà compte de l'abattement),
- → une correction concernant le plafonnement de la réduction salariale sur les heures supplémentaires par le cumul RSPLAF, si ce cumul existe.
- → la révision 3 de ces documentations loi TEPA.

Attention : le nouveau mode de calcul de la réduction salariale, qui fait l'objet de la révision 5 de cette note n'est offert qu'en version 5.60, à partir du niveau 75. Ce nouveau mode de calcul doit être mis en œuvre dès lors que certains salariés ayant une part de rémunération pouvant bénéficier de la réduction salariale Loi TEPA bénéficient également par ailleurs d'un abattement de cotisations ; c'est le cas notamment dans les entreprises de transport mettant en œuvre l'abattement de 20% pour les frais professionnels.

# B.2 - Remarques préliminaires à la modification du plan de paye

- 1. La mise en place de tous ces nouveaux paramètres de paye est une opération délicate, qu'il faut mener avec beaucoup de rigueur. Cela touche non seulement les charges patronales, mais aussi les charges salariales et donc les nets à payer et nets imposables des salariés. On ne peut donc se permettre aucune approximation !
- 2. Si vous maintenez sur votre système plusieurs environnements distincts de paye (plusieurs répertoires de données sous Windows), vous devez réaliser la modification des paramètres <u>dans chaque environnement</u>.
- 3. Si vous gérez plusieurs sociétés au sein d'un même environnement, rappelez vous que la nouvelle réduction patronale est fonction de l'effectif de la société tous établissements confondus : jusqu'à 20 salariés, ou au delà. Il vous faudra éventuellement doubler la cotisation relative à la réduction patronale sur les heures supplémentaires. Pour connaître les règles exactes de détermination de l'effectif à prendre en compte, reportez vous à la brochure *l'URSSAF et vous* du mois d'octobre 2007, en page 4.
- 4. Dans tous les cas, <u>assurez vous de disposer d'une sauvegarde parfaitement à jour de vos données</u> de façon à être en mesure de revenir au point de départ en cas de problème majeur.

# B.3 - Exonération fiscale des heures supplémentaires

Création modification des rubriques Heures supplémentaires et complémentaires

Accéder au fichier des rubriques (menu *Plan de paye/Rubriques*). Créer toutes les rubriques qui vous sont nécessaires, tel que cela est indiqué dans la note principale, en passant toujours par une copie de rubrique *Heure supplémentaires* existant déjà (bouton *Copier*) plutôt qu'une création simple. IL ne vous reste alors qu'à modifier chaque fois que le libellé et le coefficient sur taux horaire, sur le 2<sup>ème</sup> onglet.

📸 Rubi	iques					
		Affi <u>c</u> her	Toutes	les rubriqu	es	
₫ 05	] <b>a</b> l	A		<b>A</b>	] <b>a</b>	]
N*	Libellé de la rubrique	Famille	Unité	Calcul	Mois calcul	司
0500	SALAIRE MENSUEL DE BASE	001	н	00	00	
0501	COMPLEMENT RTT	001	м	00	00	
0502	COMMENTAIRE	999	N	00	00	
0503	RAPPEL SALAIRE MENSUEL DE BASE	001	м	00	00	
0506	HEURES NORMALES SMIC	001	н	00	00	
0510	HEURES NORMALES	001	н	00	00	
0511	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 25 %	002	н	00	00	
0512	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 50 %	002	н	00	00	
0513	HEURES COMPLEMENTAIRES	002	Н	00	00	
0520	HEURES CHOMEES 1,4% + CSG	001	Н	00	00	10
0521	HEURES CHOMEES 1,4%	001	н	00	00	
0522	HEURES CHOMEES EXO	001	н	00	00	
0610	CALCUL TAUX JOURN. THEORIQUE	999	м	16	00	
0614	AB.NAISSANCE DU XXXXX AU XXXXX	011	J	00	00	
0615	CONGES NAISSANCE	011	- J	nn	00	
<					>	
🚭 <u>G</u> éné	éral 🐴 Profils 👸 Cymuls 🔐 Cotisations 👪 🖉	ssociation	M Cong	litions	Suspen	dus
Ferme	r <u>C</u> réer C <u>o</u> pier <u>M</u> odifier	Supprim	er 🗌	Affic <u>h</u> er		r )

Pensez également à modifier le taux de majoration des heures payées jusqu'ici avec une majoration de 10%; le *coefficient sur taux horaire*, sur l'onglet *Calcul et comptabilisation* de la fiche de la rubrique doit être porté de 1,10 à **1,25**.

0511	HEURES SUPPLEMENTAIRE	S A 25 %		
D (C. Nov. do este dour sto				Annuler
Alimentation de la base	Aucua	N.		
Alimentation du taux	Lonstante salarie	No.	m TAUHUR 🕑	Profils
Alimentation du montant	Aucun	No.	m 🖌	R
Définition du calcul en pha	ise 2			Cumuls
C <u>o</u> de calcul	[00] Nombre X taux	Ma	bis [00] Tous les mois 💟	Cotisation
Calcul des tre <u>n</u> tièmes	[30] Toujours trente jours			Associatio
Coefficient sur taux horaire	1,25			
Comptabilisation Comptabilise Comptabilise Comptabilise Comptabilise Comptability	e Co <u>m</u> pte 42100 n	0 🔽 🖪	EMUNERATIONS DUES	
Commentaire				- T
			1	

#### Création des 4 cumuls pour sommer les heures et rémunérations exonérées

Accédez à la gestion des cumuls par le menu *Plan de paye/Cumuls*. Cliquez sur le bouton *Créer* pour créer chacun des quatre cumuls ci-dessous. Sur l'écran principal, une fois les données saisies comme indiqué ci-après, cliquez sur le bouton *Report rubriques* pour accéder à l'écran de gestion des reports de rubriques sur le cumul. Cliquez dans la colonne *Report* sur les lignes correspondant aux heures complémentaires et supplémentaires exonérées fiscalement. Pour vérifiez ce que vous avez fait, sélectionnez ensuite, toujours sur l'écran *Report de rubriques*, l'option *Cumulé* en haut à droite. Ne doivent rester présentées dans la liste que les rubriques correspondant aux heures exonérées.

#### **Premier cumul :**

📸 Modification d'un t	ype de cumul	X
[ Identification		ОК
<u>N</u> om du cumul	HSNFIM	Annuler
Libellé du cumul	HEURES NON FISCAL MENSUEL	
<u>U</u> nité	Heure	Report ru <u>b</u> riques
<u>R</u> emise à zéro	[00] Tous les mois	E Report cotisations
Commentaire		Bacaulamapte
Cumul mensuel des nombr et autres rémunérations éc	res d'heures supplémentaires, complémentaires, A quivalentes, non soumises à impôts	Utilisations
Libellé du cumul		

1	🕯 Reports	de rubriques - Cumul HSNFIM HEURE	s non fi	SCAL MENSUEL	. []	
	五	<b>₽</b>	₽H	Cumulé	$\overline{}$	Fermer
	Rubrique	Libellé de la rubrique	Unité	Report	1	
	0511	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 25 %	Η	√	~	
	0512	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 50 %	Н	✓		
	0513	HEURES COMPLEMENTAIRES	Н	$\checkmark$		
						[ <mark>8</mark> ] ]

#### Deuxième cumul :

📸 Modification d'un t	ype de cumul	<b>N</b>
[Identification]		ОК
<u>N</u> om du cumul	HSNFIA	Annuler
Libellé du cumul	HEURES NON FISCAL ANNUEL	
<u>U</u> nité	Heure	Report ru <u>b</u> riques
<u>R</u> emise à zéro	[99] Clôture annuelle	E Report cotisations
Commentaire		
Cumul annuel des nombre et autres rémunérations éd	s d'heures supplémentaires, complémentaires, 🔥 quivalentes, non soumises à impôts	Basculements
	×	
Libellé du cumul		

📸 Reports	de rubriques - Cumul HSNFIA HEURE	s non fis	CAL ANNUEL		
<b></b>	<b>₽</b>	₽H	Cumulé		Fermer
Rubrique	Libellé de la rubrique	Unité	Report	1	
0511	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 25 %	H	✓	<u> </u>	
0512	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 50 %	Н	_ ✓		
0513	HEURES COMPLEMENTAIRES	Н	Clic gauche	; pour	pointer/dépointer
					[ ក្រ ]

#### Troisième cumul :

📸 Modification d'un ty	ype de cumul	X
Identification		ОК
<u>N</u> om du cumul	BRNFIM	Annuler
Libellé du cumul	BRUT NON FISCALIS MENSUEL	
<u>U</u> nité	Montant	Report ru <u>b</u> riques
<u>R</u> emise à zéro	[00] Tous les mois	El Report cotisations
Commentaire		Basculements
Total mensuel des rémuné supplémentaires, complém non soumises à impôts	rations correspondant aux heures entaires, et autres rémunérations équivalentes,	Utilisations
	<u> </u>	
Libellé du cumul		

Nouveautés introduites par la loi en faveur du Travail, l'Emploi et le Pouvoir d'Achat (Loi TEPA) Mise en œuvre pas à pas

📸 Reports	de rubriques - Cumul BRNFIM BRUT	NON FISC	LIS MENSUEL		
<b>B</b>	₽	<b></b>	Cumulé	$\overline{}$	Fermer
Rubrique	Libellé de la rubrique	Unité	Report	1	
0511	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 25 %	Н	$\checkmark$	~	
0512	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 50 %	Н	✓		
0513	HEURES COMPLEMENTAIRES	Н	✓		
					[ <mark>1</mark> 2]
					Cumul

### Quatrième cumul :

📸 Modification d'un t	ype de cumul	
[Identification]		ОК
<u>N</u> om du cumul	BRNFIA	Annuler
Libellé du cumul	BRUT NON FISCALIS ANNUEL	
<u>U</u> nité	Montant	Report ru <u>b</u> riques
<u>R</u> emise à zéro	[99] Clôture annuelle	Report cotisations
Commentaire		
Total annuel des rémunéra supplémentaires, complém non soumises à impôts	ations correspondant aux heures nentaires, et autres rémunérations équivalentes,	Basc <u>u</u> lements Nations
Libellé du cumul		

🕺 Reports	de rubriques - Cumul BRNFIA BRUT	NON FISCA	LIS ANNUEL		1 <b>- C X</b>
æ	<b>a</b>	æ	Cumulé	~	Fermer
Rubrique	Libellé de la rubrique	Unité	Report	1	
0511	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 25 %	Н		~	
0512	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 50 %	Н			
0513	HEURES COMPLEMENTAIRES	Н	Clic gauche	pour	pointer/dépointer
					6
					Cumul

### Modification de la rubrique 5900

Accéder au fichier rubriques (menu *Plan de paye/Rubriques*), puis appelez en modification la rubrique 5900. Modifier alors le libellé, pour enlever le mot « fiscal ».

📸 Modification d'une ru	brique	🔼 🔼
Général <u>Calcul et con</u>	nptabilisation	
Identification <u>N</u> uméro de la rubrique	5900 Elément suspendu	ОК
Libellé de la rubrique Code famille de rubriques		Annuler

### Création de la rubrique 5940

Toujours dans le fichier des rubriques, positionnez vous sur la rubrique *5900*, puis cliquez sur le bouton *Copier*. Modifiez alors les deux onglets jusqu'à obtenir ce qui est présenté ci-dessous. Validez alors par le bouton *OK*.

🕅 Modification d'une r	ubrique	📃 🔼
Général Calcul et co	mptabilisation	
Identification <u>N</u> uméro de la rubrique Libellé de la rubrique C <u>o</u> de famille de rubriques	5940     Elément suspendu       dont Montant défisicalisé       001     BASES ET APPOINTEMENTS	OK Annuler
Options d'édition du bulletin Libellé imprimé sur le bulletin Libellé du bulletin modifiable Rubrique imprimée sur le	GIS Non bulletin	Profils Cymuls Cotisations
Propriétés Sens de la rubrigue	Retenue	Association Conditions
Unite Motif d'inactivité Motif DADS-U d'inactivité	Montant Solee	

dentification			ОК
5940	dont Montant défiscalisé		Annule
Définition du calcul en ph	ase 1		
Alimentation de la base	Aucun	Nom	¥
Alimentation du taux	Aucun	Nom	v A
Alim <u>e</u> ntation du montant	Cumul		Profils P
Définition du calcul en ph	ase 2		
C <u>o</u> de calcul	[00] Nombre×taux	Mois [00] Tous	les mois
Calcul des tre <u>n</u> tièmes	[30] Toujours trente jours		Associati
Coefficient sur taux horaire	•		
C			
Comptabilisation			

- Page 8
- → Cliquez ensuite sur le bouton Cumuls. Sur l'écran Reports sur les cumuls, sélectionnez l'option Cumulé en haut à droite de cet écran. Dans la liste ainsi affichée, ne conservez que les reports sur les cumuls NETIMA et NETIMM.

📸 Reports	sur les cumuls - Rubrique 5940 Dont	Montant	défiscalisé		
	<b>₹</b>	æ	Cumulé		Fermer
Nom	Libellé du cumul	Unité	Report	1	
NETIMA	NET IMPOSABLE ANNUEL	М	<b>√</b>	~	_ <b>4</b> ≩
NETIMM	NET IMPOSABLE MENSUEL	М	✓		Bubrique
					<u></u>
					Brofile

Création de la cotisation CSG-CRDS sur les heures supplémentaires

Accédez au fichier des cotisations (menu *Plan de paye/Cotisations*), positionnez vous sur la cotisation CSG ayant un taux de 5,10% (celle qui est déductible), puis cliquez sur le bouton *Copier*. Renseignez la fiche comme indiqué ci-après :

📸 Modification d'une ce	otisation		🔼 🚺
- Identification	La managemente		ОК
Numéro de la cotisation	6770 Eléme	nt suspendu	
Libellé de la cotisation	CSG-CRDS HEURE	SUP DEDUCTIBLE <b>G</b> [] <u>S</u>	Annuler
Code famille de cotisations	001 🖌	URSSAF	
Cotisation imprimée sur le	e bulletin		
Calcul et comptabilisation —			
Code calcul	[T1] Taux CSG	Moi <u>s</u> [00] Tous les mois	
Calcul des tre <u>n</u> tièmes	[31] Nb jours exact o	lu mois  🔛	
Plancher : Coefficient		<u>V</u> aleur	✓ Profils
Plafond : Coefficient		⊻aleur	
B <u>a</u> se minimum		Bégul au net Oui	
Soumis au plafond aba <u>t</u> te	ement	🔽 inclut les sommes isol <u>é</u> es	Rubriques
Tau <u>x</u> : Salarial	8,0000 🛩	Patronal	Conditions
Eorfait : Salarial	×	Patronal	<u>~</u>
Code agoident du travail	~		
Compte	431000 🖌	SS MALADIE	

→ Cliquez sur le bouton Profils. Cliquez, dans la colonne Lié, sur tous les profils susceptibles de bénéficier des exonérations fiscales liées aux heures supplémentaires. Pour chaque profil, sur l'écran de saisie détaillé, sélectionnez l'option Pour tous les salariés. Renseignez également les N° de compte si vous mettez en œuvre l'interface comptable (comptes 421nnn, 645nnn, à l'image des profils qui étaient déjà sélectionnés de par la copie effectuée).

Nouveautés introduites par la loi en faveur du Travail, l'Emploi et le Pouvoir d'Achat (Loi TEPA) Mise en œuvre pas à pas

👌 Profil	s associés à la cotisation 67	/70 CS	G-CRDS HEURES SUP DED	UCTIBLE			
Profil	Libellé	Lié	Automatisme	Compte S.	Compte P.	1	Fermer
CAD	CADRE	$\checkmark$	Pour tous les salariés	421000	645100	~	
CIE	MENSUEL EXO URSSAF CIE	<b>V</b>	Pour tous les salariés	421000	645100		
DIR	CADRE DIRIGEANT	$\checkmark$	Pour tous les salariés	421000	645100		
EXO	MENSUEL EXO URSSAF TOTA	$\checkmark$	Pour tous les salariés	421000	645100		Cotisation
MEN	MENSUEL	$\checkmark$	Pour tous les salariés	421000	645100		
QUA	MENSUEL EXO URSSAF qualif	$\checkmark$	Pour tous les salariés	421000	645100		
VRP	VRP		Aucun				
							1 🗂

→ Cliquez ensuite sur le bouton Rubriques. Sur l'écran Report de rubriques, cliquez tout d'abord sur le bouton Tout effacer, ce qui a pour effet d'effacer toutes les coches vertes. Cliquez ensuite sur les seules lignes correspondant aux <u>Heures supplémentaires et complémentaires</u> (et autres rémunérations défiscalisées). Sélectionnez ensuite l'option Soumis en haut à droite de cet écran pour vérifier les éléments que vous avez sélectionnés.

4	A		Soumis		Fermer
Rubrique		Libellé de la rubrique	Rep	ort	1
)511	HEURES S	SUPPLEMENTAIRES A 25 %	$\checkmark$		A
512	HEURES S	SUPPLEMENTAIRES A 50 %			
513	HEURES (	COMPLEMENTAIRES		Clie	c gauche pour po
					Cousailo
					Les
					Profils
					8
					Cumuls
					20
					Condition
					20000
					Tout offac
					Lioucenac
					Susper

### Modification des cotisations CSG-CRDS préexistantes

Toujours dans le fichier des cotisations (menu *Plan de paye/Cotisations*), appelez une à une chaque cotisation CSG ou CRDS, en dehors de celle créée ci-dessus. Dans le plan de paye standard, il y a 2 cotisations concernées : 6750 et 6760. On suppose ici que les cotisations 6751 et 6761 spécifiques aux VRP ne sont pas concernées, ceux-ci n'effectuant pas d'heures supplémentaires. Dans le cas contraire, il faut créer également une cotisation CSG-CRDS sur les heures supplémentaires spécifiques pour les VRP, car l'organisme de recouvrement n'est pas le même. Tout ce qui est dit dans ce paragraphe doit donc être répété et adapté pour les VRP.

Pour chaque cotisation concernée, cliquez sur le bouton *Rubriques*; une fois sur l'écran *Report de rubriques*, décochez les lignes correspondant aux heures supplémentaires ou complémentaires (0511, 0512, 0513 dans le plan de paye standard). <u>Attention</u>: répétez bien cette opération pour toutes les cotisations CSG-CRDS concernées <u>en dehors de la cotisation 6770 créée ci-dessus</u>.

A	A	Tous		Fermer
Rubrique	Libellé de la rubrique	Report	1	
0100	Report CP exercice N-2 sur N-1	- HI		
0101	Report CP exercice N-2 sur N-1			
0500	SALAIRE MENSUEL DE BASE	<b>V</b>		E
0501	COMPLEMENT RTT	<b>V</b>		Cotisation
0502	COMMENTAIRE			sa_
0503	RAPPEL SALAIRE MENSUEL DE BASE	✓		Profils
0506	HEURES NORMALES SMIC	✓		87
0510	HEURES NORMALES			Cumuls
0511 🦯	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 25 %			14
0512	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 50 %			Conditions
0513	HEURES COMPLEMENTAIRES			Congidons
0520	HEURES CHOMEES 1,4% + CSG			
0521	HEURES CHOMEES 1,4%			- 0
0522	HEURES CHOMEES EXO			I out effacer
0610	CALCUL TAUX JOURN. THEORIQUE			
0614	AB.NAISSANCE DU XX/XX AU XX/XX	✓		Suspend
0615	CONGES NAISSANCE	<b>V</b>	199	
0010		-1		

# B.4 - Réduction charges salariales

Création des cumuls pour le calcul de la réduction salariale

Accédez à la gestion des cumuls par le menu Plan de paye/Cumuls.

Créer un premier cumul :

⇒ Cliquez sur le bouton *Créer*. Sur l'écran principal, une fois les données saisies comme indiqué ciaprès, cliquez sur le bouton *Report cotisations* pour accéder à l'écran de gestion des reports de cotisations sur le cumul. Cliquez dans la colonne *Part salariale* sur toutes lignes ayant une part salariale (URSSAF, ASSEDIC, Retraite complémentaire), y compris les cotisations CSG et CRDS, mais sans les éventuelles cotisations prévoyance ou retraite supplémentaire. Pour vérifiez ce que vous avez fait, sélectionnez ensuite, toujours sur l'écran *Report de cotisations* sur le cumul, l'option *Cumulé* en haut à droite. Ne doivent rester présentées dans la liste que les cotisations concernées.

📸 Modification d'un t	ype de cumul	<b>N</b>
Identification		ОК
<u>N</u> om du cumul	RSCOTI	Annuler
Libellé du cumul	Réduc.Salariale-Cotisat.	
<u>U</u> nité	Montant	Report rubriques
<u>R</u> emise à zéro	[00] Tous les mois	Report cotisations
Commentaire		Basculements
Libellé du cumul		

<u>Remarque</u> : la liste des cotisations concernées, présentée ci-après, peut différer très sensiblement d'une entreprise à l'autre ; elle n'est donc donnée ici qu'à titre d'exemple ; vous ne pourrez en aucun cas obtenir une liste rigoureusement identique dans votre plan de paye.

	<b>B</b>	Cumulé		$\sim$	Ferme
Cotisation	Libellé de la cotisation	Part salariale	Part patronale	1	
6010	SS MALADIE	✓		1	
5011	SS MALADIE EXO	$\checkmark$			
6020	SS VIEILLESSE PLAFONNEE	$\checkmark$			
5021	SS VIEILLESSE PLAFONNEE EXO	<		1	0
6030	SS VIEILLESSE DEPLAFONNEE	$\checkmark$			l D
6031	SS VIELLESSE DEPLAFONNEE EXO	<b>V</b>			
6070	SS MALADIE HEURES CHOMEES	$\checkmark$			- 母
6080	ASSEDIC T1	<b>V</b>			Rubriqu
6085	ASSEDIC T2	<b>V</b>			
6100	CIPS MENSUEL T1	<b>V</b>			Bascylem
6105	CIPS MENSUEL T2	✓			88
6110	CIPS CADRE T1	V			Utilisatic
5120	AGFF MENSUEL T1	<b>V</b>			
5122	AGFF MENSUEL T2	<b>V</b>			
5125	AGFF CADRE T1	<b>V</b>			
5127	AGFF CADRE T2	<b>V</b>			
6140	CRICA CADRE T2	<b>V</b>			
6145	GMP CRICA CADRE	<b>V</b>			
5148	CRICA C.E.T.	<b>V</b>			
6150	APEC CADRE T2	<b>V</b>			
5160	APEC FORFAITAIRE	<b>V</b>			
6310	CCVRP MALADIE + CSA	<b>V</b>			
6320	CCVRP VIEILLESSE PLAFONNEE	<b>V</b>			
6330	CCVRP VIEILLESSE DEPLAFONNEE	<b>V</b>			
6380	CCVRP CHOMAGE T1	<b>V</b>			
6390	CCVRP CHOMAGE T2	<b>V</b>			
6400	IRREP T1	<b>V</b>			
6410	IRPVRP T2	$\checkmark$			
6415	IRPVRP GMP	<b>V</b>			
6420	IRPVRP C.E.T.	<b>V</b>			
6430	IREP AGFF T1	<b>V</b>			
6440	IRPVRP AGFF T2	<b>V</b>			
6750	CSG ET CRDS NON DEDUCTIBLE	<b>V</b>			
6751	CSG ET CRDS NON DEDUCTIBLE VRP	V			
6760	CSG DEDUCTIBLE	V			
6761	CSG DEDUCTIBLE VRP	V			
6770	CSG-CRDS HEURES SUP DEDUCTIBLE	<b>V</b>		1	

Créer un deuxième cumul :

⇒ Accédez à la gestion des cumuls par le menu *Plan de paye/Cumuls*. Cliquez sur le bouton *Créer*. Sur l'écran principal, une fois les données saisies comme indiqué ci-après, cliquez sur le bouton *Report rubriques* pour accéder à l'écran de gestion des reports de rubriques sur le cumul. Cliquez dans la colonne *Report* sur la seule ligne 5900.

- Identification		ОК
<u>N</u> om du cumul	RSBASE	Appuler
Libellé du cumul	Réduc.Salariale-Base cot.	
<u>U</u> nité	Montant	
<u>R</u> emise à zéro	[00] Tous les mois	Report co <u>t</u> isations
Commentaire		
		Bascylements
		Utilisations
Libellé du cumul		

📸 Reports	de rubriques - Cumul RSBASE Réduc.	Salariale-	Base cot.		
<b>3</b>	4	<b></b>	Cumulé	~	Fermer
Rubrique	Libellé de la rubrique	Unité	Report	1	
5900	TOTAL BRUT MENSUEL	М	✓	~	

Créer un troisième cumul :

⇒ Accédez à la gestion des cumuls par le menu *Plan de paye/Cumuls*. Cliquez sur le bouton *Créer*. Sur l'écran principal, une fois les données saisies comme indiqué ci-après, cliquez sur le bouton *Report cotisations* pour accéder à l'écran de gestion des reports de cotisations sur le cumul. Cliquez dans la colonne *part salariale* sur les cotisations maladie et Vieillesse.

📸 Modification d'un type	de cumul	<b>N</b>
Identification		ОК
<u>N</u> om du cumul	RSPLAF	Annuler
Libellé du cumul	Réduc.Fillon-Plafond	
<u>U</u> nité	Montant	Report rubriques
<u>R</u> emise à zéro	[00] Tous les mois	Report cotisations
Commentaire		Basculaments
		- Basegiements
		Utilisations
Libellé du cumul		.::

🕯 Reports	de cotisations - Cumul RSPLAF Réd	uc.Fillon-Plafo	nd		
A	æ	Tous		~	Fermer
Cotisation	Libellé de la cotisation	Part salariale	Part patronale	1	
5967	CALCUL BRUT ABATTU VRP				
6010	SS MALADIE	✓			
6011	SS MALADIE EXO	✓			
6014	SS ALLOCATIONS FAMILIALES				
6015	SS ACCIDENT DU TRAVAIL				
6020	SS VIEILLESSE PLAFONNEE	✓			
6021	SS VIEILLESSE PLAFONNEE EXO	✓			64
6030	SS VIEILLESSE DEPLAFONNEE	✓			Rubriques
6031	SS VIELLESSE DEPLAFONNEE EXO	✓			
6040	SS CONTRIBUTION DE SOLIDARITE				Basculements
6070	SS MALADIE HEURES CHOMEES				8
6080	ASSEDIC T1				Utilisations
COOL					

### Créer un quatrième cumul :

ð

⇒ Accédez à la gestion des cumuls par le menu *Plan de paye/Cumuls*. Cliquez sur le bouton Créer. Sur l'écran principal, renseignez les données comme indiqué ci-après, et cliquez sur le bouton OK.

🕨 Modification d'un type de cumul 📃 🚺							
_ Identification		ОК					
<u>N</u> om du cumul	RSBASA	Annuler					
Libellé du cumul	Réduc.Salariale-Base abat						
<u>U</u> nité	Montant	Report rubriques					
<u>R</u> emise à zéro	[00] Tous les mois	E Report cotisations					
Commentaire		Bascylements					
		000 Utilisations					
	~						
Libellé du cumul							

Création de la nouvelle cotisation pour la réduction salariale

Accédez au fichier des cotisations (menu Plan de paye/Cotisations), puis cliquez sur le bouton Créer. Renseignez la fiche comme indiqué ci-après. Pour le N° de compte, indiquez le N° de compte correspondant à l'URSSAF dans votre plan comptable.

Attention au N° de cotisation choisi : il doit être supérieur à toutes les cotisations sommées dans le cumul RSCOTI créé à l'étape précédente (y compris les cotisations CSG et CRDS), et aussi supérieur au N° de la cotisation Réduction Fillon.

Page	14
i aye	14

🕯 Modification d'une c	otisation				- C 🔀
Identification <u>N</u> uméro de la cotisation Libellé de la cotisation Code famille de cotisations Cotisation imprimée sur la	6990 Elément REDUCTION SALARIA 001 🕑 e bulletin	suspendu ALE HEURES SU [URSSAF	<b>6 <u>1 S</u></b>		OK Annuler
Calcul et comptabilisation			<i>u</i>		
Code calcul	[RS] Réduc. salariale	heures 💟 Moi <u>s</u>	[00] Tous les m	ois 💟	
Calcul des tre <u>n</u> tièmes	[31] Nb jours exact du	mois 💟			
Plancher : Coefficient		⊻aleur			Profils
Plafond : Coefficient		⊻aleur			B
B <u>a</u> se minimum		Régul. au net	Ouí		
🔽 Soumis au plafond aba <u>t</u> t	ement	🗹 inclut les so	ommes isol <u>é</u> es		Rubriques
Tau <u>x</u> : Salarial	21,5000 🖂	Patronal		<u>~</u>	
<u>F</u> orfait : Salarial	Image: Second	Patronal		<u> </u>	ل
Code agcident du travail	×				
Compte	431000 🖌	SS MALADIE			

→ Cliquez sur le bouton *Profils*. Cliquez sur tous les profils, dans la colonne *Lié*, en dehors de ceux correspondant à des exonérations ne pouvant se cumuler avec cette réduction salariale. Pour les VRP, s'ils sont susceptibles de bénéficier de cette exonération fiscale, il faudra en tout état de cause dupliquer cette réduction, l'organisme de recouvrement n'étant pas le même. Pour chaque profil, sur l'écran de saisie détaillé, sélectionnez l'option *Pour tous les salariés*. Renseignez également les N° de compte si vous mettez en œuvre l'interface comptable (comptes 421nnn, 645nnn, à l'image de la réduction Fillon).

6	🛱 Profils associés à la cotisation 6990 REDUCTION SALARIALE HEURES SUP							
Г	Profil	Libellé	Lié	Automatisme	Compte S.	Compte P.	7	Fermer
	CAD	CADRE	V	Pour tous les salariés	421000	645100	~	
Г	CIE	MENSUEL EXO URSSAF CIE	<b>V</b>	Pour tous les salariés	421000	645100		
	DIR	CADRE DIRIGEANT	<b>V</b>	Pour tous les salariés	421000	645100		
	EXO	MENSUEL EXO URSSAF TOTA	$\checkmark$	Pour tous les salariés	421000	645100		Cotisation
	MEN	MENSUEL	$\checkmark$	Pour tous les salariés	421000	645100		
	QUA	MENSUEL EXO URSSAF qualif	$\checkmark$	Pour tous les salariés	421000	645100		
	VRP	VRP		Aucun				

→ Cliquez ensuite sur le bouton Rubriques. Sur l'écran Report de rubriques, cliquez sur les seules lignes correspondant aux <u>Heures supplémentaires et complémentaires</u> (et autres rémunérations défiscalisées). Sélectionnez ensuite l'option Soumis en haut à droite de cet écran pour vérifier les éléments que vous avez sélectionnés.

📸 Reports de rubriques - Cotisation 6990 REDUCTION SALARIALE I 🚬 🔳 🗖 🔀							
	<b>a</b>	Soumis		Fermer			
Rubrique	Libellé de la rubrique	Report	1				
0511	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 25 %	<b>√</b>	~				
0512	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 50 %	<ul><li>✓</li></ul>					
0513	HEURES COMPLEMENTAIRES	✓					
				Cotisation			

→ Cliquez ensuite sur le bouton Cumuls. Sur l'écran Report sur les cumuls, cliquez dans la colonne Part salariale sur les cumuls indiqués ci-dessous. Une fois cela fait, cliquez sur Fermer. La création de la cotisation 6990 est achevée.

<u>Remarque</u> : il se peut que le cumul *COTSAA* n'existe pas. Si tel est le cas, il suffit d'ignorer ce report. Si vous souhaitez créer ce cumul pour le faire apparaître en pied de bulletin (comme indiqué ci-après au paragraphe B.7), vous pouvez le faire par copie du cumul *COTSAL*, en indiquant comme libellé : *TOTAL COTISATIONS SAL. AN*, et en modifiant le code *Remise à zéro* : indiquez la valeur [99] *Clôture annuelle* en lieu et place de [00] *Tous les mois*.

	🕯 Reports s	ur les cumuls - Cotisation 6990 REL	DUCTION SALA	RIALE HEURE	s	•
ľ	A	æ	Cumulé		~	Fermer
l	Nom	Libellé du cumul	Part salariale	Part patronale	1	
L	COTSAA	TOTAL COTISATIONS SAL. AN	$\checkmark$		~	
L	COTSAL	TOTAL COTISATION SALARIAL	✓			Cotisation
	URSSAF	URSSAF / CCVRP	✓			A D
						Deside

### Création de la nouvelle cotisation pour alimenter le cumul RSBASA

Accédez au fichier des cotisations (menu *Plan de paye/Cotisations*). Placez vous sur la cotisation Maladie 6010, puis cliquez sur le bouton *Copier*. Corrigez les données jusqu'à obtenir la même chose que ce qui est présenté ci-dessous.

🍽 Modification d'une co	tisation			💽 🚺
[ Identification				ОК
Numéro de la cotisation	5990 Elément	suspendu		
Libellé de la cotisation	CALCUL BRUT ABATT	U	<u> 6 / S</u>	Annuler
Code famille de cotisations	999 🖌	DIVERS		
📃 Coțisation imprimée sur le	bulletin			
Calcul et comptabilisation				
Code calcul	[TX] Taux	Moi <u>s</u>	[00] Tous les mois 🛛 🖌	
Calcul des tre <u>n</u> tièmes	[31] Nb jours exact du r	mois 🔽		
Plancher : Coefficient		Valeur		Profils
Plafond : Coefficient		<u>V</u> aleur		B
B <u>a</u> se minimum		Régul. au net	Exclure	
Soumis au plafond aba <u>t</u> te	ment	🔽 inclut les so	ommes isol <u>é</u> es	Ru <u>b</u> riques
Tau <u>x</u> : Salarial	-100,0000	<u>P</u> atronal		Conditions
<u>F</u> orfait : Salarial		Patronal	<b>V</b>	
Code agoident du travail	<b>V</b>			
Compte	421000	REMUNERAT	IONS DUES	

→ Cliquez ensuite sur le bouton Cumuls. Sur l'écran Report sur les cumuls, cliquez dans un premier temps sur le bouton Tout effacer. Cliquez ensuite dans la colonne Part salariale sur le seul cumul RSBASA.

W Reports	sur les cumuls - Cotisation 5990	CALCUL BRUT A	BATTU	Ľ	1 🗖 🗖 🛛
RS	æ	Tous		~	Fermer
Nom	Libellé du cumul	Part salariale	Part patronale	1	
RSBASA	Réduc Salariale-Base abat			~	
RSBASE	Réduc.Salariale-Base cot.				Cotisation
RSCOTI	Réduc.Salariale-Cotis.			Ï.	A
RSPLAF	Réduc.Salariale-Plafond				Profils
SALBAS	Salaire base avant prorat				
SALTHE	SALAIRE THEORIQUE			Ï.	Bubriques
TAUEXO	EXONERATION URSSAF (TDS)			i.	- Ind <u>Enques</u>
TAUTHE	TAUX JOURNALIER THEORIQUE				<u>8</u>
TXHBAS	Taux Horaire Base avecAnc				Conditions
TXHCNV	Taux Horaire Convention				
TXHSUP	Taux horaire / Heure Supl				Gérer cumuls
URSEXO	URSSAF EXO part < SMIC				
URSMIC	SMIC PRORATISE CIE				
URSPOS	Total cotis: sal. URSSAF				Tout effacer
URSRAO	Loi Aubry2-Base avec IJSS				
URSRA1	Loi Aubry2-Base tps plein			~	
Clic gauche po	our gérer un report, barre d'espace pour g	érer la part salariale, f	Entrée pour la pa	irt pat	tronale.

- → Cliquez sur le bouton *Fermer*. La création de la cotisation 5990 est achevée.
- → Il reste simplement à corriger l'imputation comptable de cette cotisation, pour faire en sorte qu'elle n'alimente pas la comptabilité. Pour cela, lancer l'option de menu *Plan de paye/Imputation comptable des cotisations*. La nouvelle cotisation 5990 apparaît en tête de liste. Modifiez alors les N° de comptes utilisés pour cette cotisation, de façon à ce que tous les comptes mouvementés tant au débit qu'au crédit soient <u>identiques</u>, et ce pour tous les profils pour lesquels cette cotisation a été autorisée.

🕨 Imp	utation comptable des cotis	ations			(	] 🗖 🗖 🛛
A	] 🗛	A	]	A	] <b>A</b>	<b>A</b>
N*	Libellé	Profil	Automatique	Part salariale	Part patronale	Contrepartie
5990	CALCUL BRUT ABATTU	A36	Tous les salariés	421000	421000	421000
		ADM	Tous les salariés	421000	421000	
		APP	Tous les salariés	421000	421000	
		CAD	Tous les salariés	421000	421000	
		CIE	Tous les salariés	421000	421000	
		CPL	Tous les salariés	421000	421000	
		DIR	Tous les salariés	421000	421000	
		EXO	Tous les salariés			
		MEN	Tous les salariés	421000	645100	
		QUA	Tous les salariés	421000	645100	
		RET	Tous les salariés	421000	645100	
6010	SS MALADIE TOTALITE	A36	Tous les salariés	421000	645100	431000
		ADM	Tous les salariés	421000	645100	
		APP	Tous les salariés	421000	645100	
		CAD	Tous les salariés	421000	645100	
1		CIE	Tous les salariés	421000	645100	~
🗌 Sus	pendus			~	Chercher	Fermer
Compte o	lans lequel la part salariale de la co	tisation est co	mptabilisée pour ce	code paramètre	e cotisatio <mark>n</mark>	

# B.5 - Réduction charges patronales

Création de la nouvelle cotisation pour la réduction patronale

Accédez au fichier des cotisations (menu *Plan de paye/Cotisations*). Positionnez vous sur la réduction Fillon, puis cliquez sur le bouton *Copier*. Renseignez la fiche comme indiqué ci-après (sauf éventuellement le taux patronal, qui sera de 0,50 si l'entreprise a plus de 20 salariés).

<u>Attention au N° de cotisation choisi</u> : il est préférable de positionner cette réduction après la réduction salariale sur les heures supplémentaires, mais <u>elle doit obligatoirement être placée après la réduction Fillon</u>.

📸 Modification d'une co	disation			🔼 🔼
Identification <u>N</u> uméro de la cotisation Libellé de la cotisation Code famille de cotisations	6995 Elément REDUCTION PATRON 001 🕑 bulletin	suspendu IALE HEURES S URSSAF	<b>G / S</b>	OK Annuler
Calcul et comptabilisation Code calcul Calcul des tre <u>n</u> tièmes Plancher : Coefficient Plafond : Coefficient B <u>a</u> se minimum Soumis au plafond abatte Taug : Salarial Forfait : Salarial Code agoident du travail Compte	[RP] Réduc. patronale [31] Nb jours exact du l v v ment 431000 v	heure:  Mois mois  Mois Valeur Valeur Régul. au net Inclut les so Patronal Patronal SS MALADIE	[00] Tous les mois 💽	Profils Cymuls Rubriques Conditions
Libellé de la cotisation				

→ Cliquez ensuite sur le bouton Rubriques. Sur l'écran Report de rubriques, enlever tous les reports de rubriques sur cette cotisation, et ne reprendre <u>que les rubriques</u> <u>Heures supplémentaires</u> (mais <u>pas les heures complémentaires</u>).

📸 Reports de rubriques - Cotisation 6995 REDUCTION PATRONALE 🚬 🔳 🔀							
<b>B</b>	<b>a</b>	Soumis	~	Fermer			
Rubrique	Libellé de la rubrique	Report	1				
0511	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 25 %	√	~				
0512	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 50 %	✓					
				Cotication			

### Vérification du cumul RFPLAF

Afin que le mécanisme de plafonnement de cette déduction fonctionne correctement, vérifiez que le cumul *RFPLAF* existe bien. Ce cumul a normalement été mis en place en même temps que la réduction Fillon, en 2003. Il était utilisé jusqu'ici pour plafonner le montant de la réduction Fillon par le total des charges patronales URSSAF. Ce même cumul est désormais également utilisé pour plafonner le montant de la déduction patronale sur les heures supplémentaires, sachant que ce plafond est calculé par différence entre le total des charges patronales URSSAF (cumul *RFPLAF*) et le montant de la réduction Fillon. Vérifiez notamment que ce cumul *RFPLAF* reçoit, via les reports de cotisations, toutes les cotisations patronales URSSAF, mais surtout pas les cotisations correspondant à la réduction Fillon ou la nouvelle réduction patronale sur les heures supplémentaires.

📸 Reports de cotisations - Cumul RFPLAF Réduc. Fillon-Plafond 🛛 📄 🔲 🔀						
3	<b>₽</b>	Cumulé			Fermer	
Cotisation	Libellé de la cotisation	Part salariale	Part patronale	1		
6010	SS MALADIE		✓	~		
6011	SS MALADIE EXO		<ul><li>✓</li></ul>			
6014	SS ALLOCATIONS FAMILIALES		✓			
6015	SS ACCIDENT DU TRAVAIL		✓			
6020	SS VIEILLESSE PLAFONNEE		✓		GU	
6021	SS VIEILLESSE PLAFONNEE EXO		✓			
6030	SS VIEILLESSE DEPLAFONNEE		✓			
6031	SS VIELLESSE DEPLAFONNEE EXO		$\checkmark$		Rubriques	
6040	SS CONTRIBUTION DE SOLIDARITE		✓		6 🖸	
6310	CCVRP MALADIE + CSA		✓		Basculements	
6314	CCVRP ALLOCATIONS FAMILIALES		✓			
6320	CCVRP VIEILLESSE PLAFONNEE		✓		Utilisations	
6330	CCVRP VIEILLESSE DEPLAFONNEE		✓			
6335	CCVRP CONTRIBUTION SOLIDARITE		✓			

# **B.6 - Réduction Fillon**

Modification des reports sur les cumuls RFHORN, RFBASE, RFBASN

Accédez à la gestion des cumuls par le menu *Plan de paye/Cumuls*. Appelez en modification le cumul *RFHORN*, puis, cliquez sur le bouton *Report rubriques* pour accéder à l'écran *Report de rubriques*. Sur cet écran, décochez toutes les rubriques correspondant aux heures supplémentaires ou complémentaires (0511, 0512, 0513 dans le plan de paye standard).

ATTENTION : si vous aviez mis en place le mécanisme de réintégration des indemnités CP dans le calcul de la réduction Fillon, <u>enlever également le report de la rubrique 5701- Réduc.Fillon-Réintég.heures</u>.

4	2	H	Tous	$\sim$	Fermer
Rubrique	Libellé de la rubrique	Unité	Report	1	
)500	SALAIRE MENSUEL DE BASE	Н	$\checkmark$		
)506	HEURES NORMALES SMIC	H	<b>V</b>		
)510	HEURES NORMALES	ii	<u> </u>		
)511 🦯	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 25 %	Н			50
0512	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 50 %	Н			Cumul
0513	HEURES COMPLEMENTAIRES	Н			E
0520	HEURES CHOMEES 1,4% + CSG	Н.			Cotisations
0521	HEURES CHOMEES 1,4%	Н			
0522	HEURES CHOMEES EXO	Н			Basculement
0619	C.SANS SOLDE DU XX/XX AU XX/XX	Н	V		
0699	ABSENCE DU XX/XX AU XX/XX	Н	<b>V</b>		
0700	ABS. MALADIE DU XX/XX AU XX/XX	Н			Utilisations
0701	MALADIE 100% DU XX/XX AU XX/XX	Н			
0702	MALADIE 75 % DU XX/XX AU XX/XX	Н			Suspend
0703	MALADIE 50 % DU XX/XX AU XX/XX	Н			- acpoint
0720	AB.MATERNITE DU XX/XX AU XX/XX	Н			

Procédez de la même façon pour les cumuls RFBASE et RFBASN.

A	<b>A</b>	A	Tous	$\sim$	Fermer
Rubrique	Libellé de la rubrique	Unité	Report	1	
)100	Report CP exercice N-2 sur N-1	J			
101	Report CP exercice N-2 sur N-1	J			
)500	SALAIRE MENSUEL DE BASE	Н	<b>V</b>		
501	COMPLEMENT RTT	М	<b>V</b>		6
)502	COMMENTAIRE	N			Cumul
)503	RAPPEL SALAIRE MENSUEL DE BASE	М	<b>V</b>		E
)506	HEURES NORMALES SMIC	Н.	✓		Cotisations
)510	HEURES NORMALES	Н	V-		
)511 🦯	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 25 %	Н			Bacoulomont
)512	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 50 %	Н			Dascglement
)513	HEURES COMPLEMENTAIRES	Н		1	100 A
)520	HEURES CHOMEES 1 4% + CSG	H			Utilisations
)521	HEURES CHOMEES 1,4%	Н			
)522	HEURES CHOMEES EXO	Н			Suspendi
0610	CALCUL TAUX JOURN. THEORIQUE	М			L caspende
)614	AB.NAISSANCE DU XX/XX AU XX/XX	J	<b>V</b>		

4	A	A	Tous	$\sim$	Fermer
Rubrique	Libellé de la rubrique	Unité	Report	1	
100	Report CP exercice N-2 sur N-1	J			
101	Report CP exercice N-2 sur N-1	J	-		
500	SALAIRE MENSUEL DE BASE	Н	<b>V</b>		
501	COMPLEMENT RTT	М	<b>V</b>		<b>N</b>
502	COMMENTAIRE	N			Cumul
503	RAPPEL SALAIRE MENSUEL DE BASE	М	<b>V</b>		E
506	HEURES NORMALES SMIC	H	<b></b>		Cotisations
510	HEURES NORMALES	Н	V	-	
511 🦯	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 25 %	Н			Basulemeni
512	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 50 %	Н			
513 🔪	HEURES COMPLEMENTAIRES	Н			
520	HEURES CHOMEES 1,4% + CSG	Н		-	Utilisations
521	HEURES CHOMEES 1,4%	Н			
522	HEURES CHOMEES EXO	Н			
610	CALCUL TAUX JOURN. THEORIQUE	М			
614	AB.NAISSANCE DU XX/XX AU XX/XX	J	V		

#### Modification de la cotisation Réduction Fillon

Accédez au fichier des cotisations (menu *Plan de paye/Cotisations*). Positionnez vous sur la cotisation qui calcule la base abattue de la réduction Fillon (N° 6915 dans le plan de paye standard), appelez cette cotisation en modification, puis cliquez sur le bouton *Rubriques*. Sur l'écran *Report de rubriques*, décochez là-aussi les rubriques correspondant aux heures supplémentaires ou complémentaires (0511, 0512, 0513 dans le plan de paye standard).

Remarque : si cette cotisation n'existe pas dans votre plan de paye, même sous un autre  $N^\circ$ , c'est que vous n'avez jamais mis en place les consignes données à l'époque (juillet 2003) par la note RdFillonW2, permettant de prendre en charge les abattements (VRP par exemple) dans le calcul du coefficient de la réduction Fillon. Si tel est le cas donc, et qu'aucun salarié de votre entreprise ne bénéficie d'un abattement particulier, ignorez ce qui est dit dans ce paragraphe.

A		Tous	$\sim$	Fermer
Rubrique	Libellé de la rubrique	Report	1	
0100	Report CP exercice N-2 sur N-1			
0101	Report CP exercice N-2 sur N-1			
0500	SALAIRE MENSUEL DE BASE	<b>V</b>		E
0501	COMPLEMENT RTT	<b>V</b>		Cotisation
0502	COMMENTAIRE			r and a second s
0503	RAPPEL SALAIRE MENSUEL DE BASE	Profils		
0506	HEURES NORMALES SMIC			8
0510	HEURES NORMALES		Cumuls	
0511 🦯	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 25 %			
0512 🌔	HEURES SUPPLEMENTAIRES A 50 %	23		
0513 🔪	HEURES COMPLEMENTAIRES	Congitions		
0520	HEORES CHOMEES 1,4% + CSG			
0521	HEURES CHOMEES 1,4%			
0522	HEURES CHOMEES EXO			
0610	CALCUL TAUX JOURN. THEORIQUE			
0614	AB.NAISSANCE DU XX/XX AU XX/XX 🖌			Suspendu
0615	CONGES NAISSANCE	<b>V</b>	FIRE	
0010		•1	····· 🔛	

# B.7 - Modification du pied de bulletin

Accédez à l'écran *Paramètres généraux*, accessible par le menu *Plan de paye*. Modifiez la partie haute du premier onglet jusqu'à obtenir quelque chose de proche de ceci (sachant qu'il s'agit ici d'une présentation « type » ; il se peut que celle utilisée dans votre entreprise diffère de celle-ci) :

-	Cumuls du nied d	le hulletin —							
	califate da pica c	o buildan		-					
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8
	Intitulé	Brut fiscal	Net imposable	Défiscalisé	Heures payées	Plafond SS	Repos comp	Cotis.sal.	Cotis.patr
	Cumuls ligne 1	BRUFIM	NETIMM	BRNFIM	HEUPAY	PLSSMS		COTSAL	COTPAT
	Cumuls ligne 2	BRUFIA	NETIMA	BRNFIA	HPCUMA	PLSSAN	RCDROI	COTSAA	COTPAA
	Heures masquées	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

# B.8 - Modification du bordereau URSSAF

<u>Note importante</u> : cette étape n'est nécessaire que si vous utilisez déjà l'impression du bordereau de cotisations pour l'URSSAF.

Ouvrez la fenêtre de gestion des familles de cotisations (menu *Plan de paye/Familles de cotisations*). Positionnez vous sur la ligne de l'URSSAF, puis cliquez sur le bouton *Bordereau*.

### Nouvelle cotisation CSG-CRDS sur les heures supplémentaires

Appeler en modification la ligne de bordereau correspondant à la CSG-CRDS (code 260 en standard) ; sur l'écran principal, cliquez sur *OK* sans rien modifier ; sur l'écran présentant la liste des cotisations associées à cette ligne de bordereau, cliquez dans la colonne *Cumuler base* (et surtout pas dans la colonne *Cumuler taux*) en regard de la cotisation 6770 créée ci-devant.

A	A.		Toutes		$\sim$	Fermer
Cotisation	Libellé de la cotisation	Taux	Cumuler Base	Cumuler Taux	1	Taux global
6030	SS VIEILLESSE DEPLAFONNEE	1,7000	···			8,00
031	SS VIELLESSE DEPLAFONNEE	0,1000				
040	SS CONTRIBUTION DE SOLIDA	0,3000				
070	SS MALADIE HEURES CHOMEE	1,4000				
710	FNAL	0,4000				
5720	FNAL T1	0,1000				
6740	TAXE SUR PREVOYANCE COM	8,0000				
6750	CSG ET CRDS NON DEDUCTIB	2,9000	$\checkmark$	$\checkmark$		
5760	CSG DEDUCTIBLE	5,1000		✓		
5770	CSG-CRDS HEURES SUP DEDU	8,0000	$\checkmark$			
6875	TAXE TRANSPORT	1 0000				
6925	REDUCTION FILLON	0,0000	-			Suspend
6990	REDUCTION SALARIALE HEUR	21,5000				L
6995	REDUCTION PATRONALE HEU	1,5000				

Nouvelles lignes du bordereau pour les allègements sur les heures supplémentaires

Créez deux nouvelles lignes comme indiqué ci-après. Dans les deux cas, sur l'écran complémentaire permettant d'associer d'autres cotisations sur la même ligne de bordereau, ne sélectionnez aucune autre cotisation.

Nouveautés introduites par la loi en faveur du Travail, l'Emploi et le Pouvoir d'Achat (Loi TEPA) Mise en œuvre pas à pas

Ligne Allègement salarial sur les heures supplémentaires

Modification d'une ligne de bordereau	X			
Identification	ОК			
Groupe	Annuler			
Sous-groupe				
Type de population 003				
Sous-type ou Assiette				
Libellé cotisation Réduction salariale heures sup.				
Ligne de sous-total uniquement				
Paramètres				
N* cotisation 6990  REDUCTION SALARIALE HEURES SUP				
✓ Totaliser montant uniquement				
Détailler cette ligne pour chaque code AT				
Détailler cette ligne pour chaque taux de cotisation global constaté				
a codification DUCS est disponible à l'adresse http://www.arrco.fr/ducs/homepage	.htm			

### Ligne Allègement patronal sur les heures supplémentaires

Cas des entreprises de moins de 20 personnes

Modification d'une ligne de bordereau	No. 100 (1990)		
Identification	ОК		
Groupe 1F	Annuler		
Sous-groupe			
Type de population 004			
Sous-type ou Assiette			
Libellé cotisation Déduction PP heures sup 20 sal. au +			
Ligne de sous-total uniquement			
Paramètres			
N° cotisation 6995 🖌 REDUCTION PATRONALE HEURES SU			
Totaliser montant uniquement			
Détailler cette ligne pour chaque code AT			
Détailler cette ligne pour chaque taux de cotisation global constaté			
Totaliser le montant seulement (Cas des réductions URSSAF, ou des cotisations forf	aitaires)		

Cas des entreprises de plus de 20 personnes

Modification d'une ligne de bordereau	<b>N</b>			
[Identification	ОК			
Groupe 1F	Annuler			
Sous-groupe				
Type de population 005				
Sous-type ou Assiette				
Libellé cotisation Déduction PP heures sup +20 sal.				
Ligne de sous-total uniquement				
Paramètres				
N° cotisation 6995 🖌 REDUCTION PATRONALE HEURES SU				
☑ Totaliser montant uniquement				
Détailler cette ligne pour chaque code AT				
Détailler cette ligne pour chaque taux de cotisation global constaté				

## B.9 - Journal de paye à produire en justificatif

Accéder à la configuration des journaux de paye standard (menu *Plan de paye/Configurer les journaux de paye/Journaux standard*). Appelez en modification le journal des réductions Fillon (nommé en standard *JNALFILLON*). Basculez sur le 2<sup>ème</sup> onglet *Colonnes*. Cliquez sur le bouton *Visu Récap* pour afficher le paramétrage actuel du journal ; dans la fenêtre *Bloc-notes Windows* qui s'est ouverte, lancez une impression par le menu *Fichier/Imprimer*, puis fermer la fenêtre *Bloc-notes Windows*. Cette impression vous fournit le paramétrage tel qu'il se présente avant toute modification, et nous vous conseillons de le conserver en archive pendant quelque temps.

Armé d'un peu de patience, vous pouvez maintenant vous lancer dans la modification de l'état ! Commencez par modifier le titre de l'état et la <u>condition de sélection</u> sur le premier onglet, comme indiqué ci-dessous :

Nodification d	un journal standard	
Propriétés	lonnes	
Identification		ОК
Nom du journal	ALFILLON	
<u>I</u> itre du journal	EDUCTIONS FILLON ET HEURES SUP - MOIS "PERIO	Annuler
Détail		Visu Bécap
Critère de tri majeur	Code établissement	(
Cr <u>i</u> tère de tri mineur	Nom et prénom	
	<ul> <li>Saut de page sur rupture</li> <li>Edition détaillée</li> </ul>	
Critère de <u>s</u> élection	Expression de sélection	
Expression de sélect	ion	
Montant[11] <> 0 ou	I Montant[12] <> 0 ou Montant[13] <> 0	
Fichier source pour	édition	
	P <u>a</u> rcount	
re de l'état		

Puis basculez sur le second onglet pour modifier le paramétrage des colonnes. Commencez par modifier les intitulés de colonne jusqu'à obtenir ceci :

Colonne	En-tête ligne 1	En-tête ligne 2
1	BRUT	MENSUEL
2	Base	"normale"
3	Base de	calcul Coeff
4	Montant	Heures sup.
5	Nombre	Heures sup.
6	Heures	"normales"
7	Heures pour	calcul Coeff
8	Base Réduc.	Fillon
9	Coef. Fillon	x 100
10	Plafond	Réd. Filon
11	Réduction	Fillon
12	Réduc, sal.	Heures sup.
13	Réduc, pat.	Heures sup.

Accédez ensuite, colonne par colonne, au détail du paramétrage, par le bouton *Gérer*. Sur l'écran affiché alors, cliquez sur le bouton *Modifier*. Corrigez si nécessaire jusqu'à obtenir ce qui est donné ci-après, puis validez par OK; une fois revenu à l'écran intermédiaire, cliquez sur *Fermer*. Répétez cette opération pour chacune des treize colonnes. Attention à ne pas vous tromper sur les N° de colonne ; ce N° de colonne figure en haut à droite de chaque image-écran ci-après :

Journal JNALFILLON	Colonne n* 1
N° d'ordre 10	
Nature alimentation	
<u>Type</u> d'alimentation	Cumul salarié 🔽 🔽
Nom du cumul salarié	BRUFIM V BRUT FISCAL MENSUEL M
Détail	
Nature du cumul cotisation	Cumul des bruts 💽
<u>C</u> olonne à sommer	Nombre 🗸
Cumul <u>m</u> ensuel, annuel	Mensuel 🔽
0 <u>p</u> érateur	Addition

Identification       Journal     JNALFILLON       N* d'ordre     30	Colonne n° 3
Nature alimentation	
<u>Type</u> d'alimentation	Cumul salarié 🔽 🔽
Nom du cumul salarié	RFBASE  Réduc.Fillon-Base soumise M
Détail	
Nature du cumul cotisation	Cumul des bruts 🖂
<u>C</u> olonne à sommer	Nombre
Cumul <u>m</u> ensuel, annuel	Mensuel
Opérateur	Addition

Identification Journal JNALFILL	ON Colonne n° 2
N° d'ordre 20	
Nature alimentation	
<u>Type</u> d'alimentation	Cumul salarié 🔽 🔽
Nom du cumul salarié	RFBASN 🖌
	Réduc.Fillon-Base normale M
Détail	
Nature du cumul cotisation	Cumul des bruts 🛛 🗸
<u>C</u> olonne à sommer	Nombre 👻
Cumul mensuel, annuel	Mensuel
Opérateur	Addition



Nouveautés introduites par la loi en faveur du Travail, l'Emploi et le Pouvoir d'Achat (Loi TEPA) Mise en œuvre pas à pas

Identification           Journal         JNALFILLON <u>N</u> * d'ordre         50	Colonne n° 5
Nature alimentation	
<u>Type</u> d'alimentation	Cumul salarié 🗸 🗸
Nom du cumul salarié	HSNFIM 🖌
	HEURES NON FISCAL MENSU
Détail	
Nature du cumul cotisation	Cumul des bruts 🛛 🗸
<u>C</u> olonne à sommer	Nombre
Cumul <u>m</u> ensuel, annuel	Mensuel 💟
Opérateur	Addition

Identification Journal JNALFILLON	Colonne n* 7
N° d'ordre	
Nature alimentation	
<u>Type</u> d'alimentation	Cumul salarié 🔽 🔽
Nom du cumul salarié	RFHORR 🖌
	Réduc.Fillon-Hor.rémunéré
Détail	
Nature du cumul cotisation	Cumul des bruts 🛛 🗸
<u>C</u> olonne à sommer	Nombre
Cumul <u>m</u> ensuel, annuel	Mensuel
O <u>p</u> érateur	Addition

Identification Journal JNALFILLON	Colonne n° 9
N° d'ordre	
Nature alimentation	
<u>Type</u> d'alimentation	Ligne de bulletin 🔽
N° de l'élément de paye	6925 🕑
	REDUCTION FILLON
Détail	
Nature du cumul cotisation	Cumul des bruts 🗸 🗸
<u>C</u> olonne à sommer	Taux patronal
Cumul <u>m</u> ensuel ou annuel	Mensuel 🔽
Opérateur	Addition

Identification Journal JNA	_FILLON Colonne n° 6
<u>N</u> * d'ordre	60
Nature alimentation	
<u>Type</u> d'alimentation	Cumul salarié 🔽
Nom du cumul salarié	RFHORN 🖌
	Réduc.Fillon-Hor. normal
Détail	
Nature du cumul cotisati	on Cumul des bruts 👻
<u>C</u> olonne à sommer	Nombre
Cumul <u>m</u> ensuel, annuel	. Mensuel 💟

Identification	Colonne n* 8
<u>N</u> ° d'ordre 80	
Nature alimentation	
<u>Type</u> d'alimentation	Ligne de bulletin 🔽
N° de l'élément de paye	6925
	REDUCTION FILLON
Détail	
<u>N</u> ature du cumul cotisation	Cumul des bruts 🛛 👻
<u>C</u> olonne à sommer	Nombre
Cumul <u>m</u> ensuel ou annuel	Mensuel
Opérateur	Addition

Identification Journal JNALFILLO	V Colonne n° 10
N° d'ordre	
Nature alimentation	
<u>Type</u> d'alimentation	Cumul salarié 🔽 🔽
Nom du cumul salarié	RFPLAF 🕑
	Réduc.Fillon-Plafond M
Détail	
<u>N</u> ature du cumul cotisation	Cumul des bruts 🛛 👻
<u>C</u> olonne à sommer	Charge patronale 🛛 👻
Cumul <u>m</u> ensuel, annuel	Mensuel
0 <u>p</u> érateur	Soustraction

Identification Journal	JNALFILLON	Colonne n° 11
<u>N</u> * d'ordre	110	
Nature alimentation		
<u>Type</u> d'alimentation		Ligne de bulletin 🔽
N° de l'élément de p	aye	6925 🖌
		REDUCTION FILLON
Détail		
Nature du cumul col	tisation	Cumul des retenues patronales 🛛 👻
<u>C</u> olonne à sommer		Charge patronale
Cumul <u>m</u> ensuel ou a	nnuel	Mensuel
Opérateur		Addition

Identification Journal JNALFILLON	Colonne n* 12
N° d'ordre	
Nature alimentation	
<u>Type</u> d'alimentation	Ligne de bulletin 🔽
N° de l'élément de paye	6990 🖌
	REDUCTION SALARIALE HEURE
Détail	
Nature du cumul cotisation	Cumul des bruts 🛛 👻
<u>C</u> olonne à sommer	Montant
Cumul mensuel ou annuel	Mensuel 💟
Opérateur	Addition

Identification           Journal         JNALFILLON <u>N</u> * d'ordre         130	Colonne n* 13
Nature alimentation	
<u>Type</u> d'alimentation	Ligne de bulletin 🔽
N° de l'élément de paye	6995
Détail	
Nature du cumul cotisation	Cumul des bruts
<u>C</u> olonne à sommer	Charge patronale
Cumul <u>m</u> ensuel ou annuel	Mensuel
Opérateur	Addition

Une fois ces treize colonnes modifiées, depuis l'écran présentant les intitulés de colonne, cliquez une nouvelle fois sur le bouton *Visu Récap*, et vérifiez que vous avez la même chose que ce qui est présenté ci-dessous :

📕 ParamEtat.	txt - Bloc-notes 📃 🗖 🔀
Eichier Edition	Format Affichage ?
Colonne 01	BRUT MENSUEL
010	+ Cumul salarié BRUFIM, en mensuel
Colonne O2	Base "normale"
O2O	+ Cumul salarié RFBASN, en mensuel
Colonne 03	Base de calcul Coeff
030	+ Cumul salarié RFBASE, en mensuel
Colonne 04	Montant Heures sup.
040	+ Cumul salarié BRNFIM, en mensuel
Colonne 05	Nombre Heures sup.
050	+ Cumul salarié HSNFIM, en mensuel
Colonne 06	Heures "normales"
060	+ Cumul salarié RFHORN, en mensuel
Colonne 07	Heures pour calcul Coeff
010	+ Cumul salarié RFHORR, en mensuel
Colonne 08	Base Réduc. Fillon
080	+ Cumul du nombre des lignes de bulletin N° 6925, en mensuel
Colonne 09	Coef. Fillon x 100
090	+ Cumul du taux patronal des lignes de bulletin N° 6925, en mensuel
Colonne 10	Plafond Réd. Filon
100	– Cumul salarié RFPLAF, en mensuel
Colonne 11	Réduction Fillon
110	+ Cumul du montant patronal des lignes de bulletin N° 6925, en mensuel
Colonne 12	Réduc. sal. Heures sup.
130	+ Cumul du montant des lignes de bulletin N° 6990, en mensuel
Colonne 13	Réduc. pat. Heures sup.
130	+ Cumul du montant patronal des lignes de bulletin N° 6995, en mensuel

# B.10 - Eléments à contrôler une fois la mise en place achevée

Le paramétrage est ici achevé. Il reste à effectuer tous les contrôles décrits au paragraphe B.10 de la note principale. A titre d'exemple, voici quelques exemples de ce qui est obtenu avec un tel paramétrage.

## Bulletin de paye avec des heures supplémentaires

Code		Libellé		Norr	bre	Taux		Gains		Retenues	Charges	patronal es
0500		DE DAGE		ou b				4.450			Taux	Montant
0500	SALAIRE MENSUEL	LUE DASE			151,67	9,5	502	1 450	50			
1500	DRIME ANCIENNET	ENTAIRES AZO %	>	4	560.50	11,3	0000	113	,50			
5899				209,50	10,6	0000	200	,02				
5900	TOTAL BRUT MENSUE!						1.836	32				
5999	I CHIER OF MERODEE							2				
6010	SS MALADIE			1	836.32	0.7	7500			13.7	7 12.8000	235.05
6014	SS ALLOCATIONS F	AMILIALES		1	836,32						5,4000	99,16
6015	SS ACCIDENT DU T	RAVAL		1	836,32						1,6000	29,38
6020	SS MEILLESSE PL/	AFONNEE		1	836,32	6,6	6500			122,1	2 8,3000	152,41
6030	SS MEILLESSE DE	PLAFONNEE		1	836,32	0,1	000			1,8	4 1,6000	29,38
6040	SS CONTRIBUTION	I DE SOLIDARITE		1	836,32						0,3000	5,51
6080	ASSEDIC T1			1	836,32	2,4	4000			44,0	7 4,0000	73,45
6090	ASSEDIC AGS			1	836,32						0,1500	2,75
6100	CIPS MENSUEL T	1		1	836,32	3,0	0000			55,0	9 4,5000	82,63
6120	AGEE MENSUELT	1		1	836,32	0,0	3000			14,6	9 1,2000	22,04
6710	FNAL			1	836,32						0,4000	7,35
6700	ENIOL T4			4	026.22	1					0,1000	
0720				4	030,32	2	0000			40 /	0,1000	1,04
6760		DEDUCTIBLE		1	665 32	2,	1000			40,4 94 (	13	
6770	CSG_CRDS HEURE		аĘ	'	115 92	, , ,	0000			04,0	55 97	
6870	TAXE FORMATION	CONTINUE		1	836.32		0000				1 2000	22.04
6880	TAXE APPRENTISS	AGE		1	836.32						0 1090	2.00
6885	TAXE CONSTRUCT	10N		1	836.32						0,4500	8,26
6925	REDUCTION FILLO	N		1	836,32		-				9,0000	-165,27
6990	REDUCTION SALAF	RIALE HEURES SU	JP		119,50	21,	4600	25	5,64			
6995	REDUCTION PATRO	ONALE HEURES S	SUP		10,00						1,5000	-15,00
7001												
7020	TOTAL COTISATION	NS SALARIALES						6.000		368,4	13	592,98
7050	NET IMPOSABLE M	IENSUEL						1 396	5,68			
8993								4.407	. 00			
0995	NETAPATER							1 407	'oa			
		Hadding and I		P 4					_			
	Brut fiscal	netimposable	Défisc	alise	Heures	payées	Pla	atond SS	Repo	is comp	Cotis.sal.	Cotis.patr
Mois	1 836,32	1 396,68		119,50		161,67		2 682,00			-368,43	-592,98
Anné	née 17 745,55 14 339,22			119,50		1 531,70		26 820,00		10,00	-3 782,63	-6 238,80

Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits Conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.

On peut ici vérifier les montants Net à payer et Net imposable :

Total brut – Total des cotisations salariales = Net à payer :

1836,32 - 368,43 = 1467,89

1 467,89

Net à payer – Montant heures sup. + CSG non déductible = Net imposable :

1467,89 - 119,50 + 48,29 = 1396,68

NET A PAYER

Calcul du coefficient de la réduction Fillon : 0,281/0,6 x [ [1,6 x (151,67 x 8,44) / (1836,32 - 119,50)] - 1] = 0,090

### Etat des cotisations

Г

TESTS LOI TEPA - 05/10/2007 - 18:57:00	)							ſ	°age 1	
	E	tat de	s cotisatio	ns-Oc	tobre 200	7				
Etablissement 10 DEMOLD PAYE ETABLIS. Organismes sélectionnés : 001										
Cotisations	Nbre de salariés Ea se			COTISATION SALARIALE		COTISATIO	N PATRONALE	CHARGE TOTALE		
	Homime	Femme	de cotisation	Tau≭	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
Organisme 001 URSSAF										
6010 SS MALADIE	6	5	22 126,44	0,7500	165,95	12,800.0	2 832,18	13,550.0	2 998,13	
6011 SS MALADIE EXO	1		1 280,07	0,7500	9,60			0,7500	9,60	
6014 SS ALLOCATIONS FAMILIALES	6	5	22 126,44			5,4000	1 194,84	5,4000	1 194,84	
6015 SSACCIDENT DUTRAVAIL	6	5	22 126,44			1,60.00	354,02	1,600.0	354,02	
6020 SS VIEILLESSE PLAFONNEE	6	5	17 974,19	6,6500	1 1 95,2 9	8,3000	1 491,87	14,9500	2 687,16	
6021 SS MEILLESSE PLAFONNEE EXO	1		1 280,07	6,6500	85,12			6,6500	85,12	
6030 ISS MEILLESSE DEP LAFONNEE	6	5	22 126,44	0,1000	22,12	1,60.00	354,02	1,7000	376,14	
6031 ISS MELLESISE DEPLAFONNEE EXO	1		1 280,07	0,1000	1,28			0 ,100 0	1,28	
6040 SS CONTRIBUTION DE SOLIDARITE	6	5	22 126,44			0,3000	66,38	0,3000	66,38	
6710 FNAL	6	5	23 406,51			0 ,40 00	93,64	0,4000	93,64	
6720 FNAL T1	6	5	19 254,26			0,1000	19,25	0,1000	19,25	
6740 TAXE SUR PREVOYANCE COMPLEM.	1	2	235,68			8 00 00 8	18,85	8 0000 8	18,85	
6750 CSG ET CRDS NON DEDUCTIBLE	6	5	22 630,59	2,9000	656,27			2,9000	656,27	
6760 CSG DEDUCTIBLE	6	5	22 630,59	5,1000	1 1 5 4, 1 7			5,1000	1 154,17	
6770 CSG-CRDS HEURES SUP DEDUCTIBL	2	1	302,34	8,0000	24,18			8 DOO 0	24,18	
6925 REDUCTION FILLON	5	2	8 119,44			15 ,500 0	-1 255,61	15,500.0	-1 255,61	
6990 REDUCTION SALARIALE HEURES SU	2	1	311,69	21,4600	-66,89			21,4600	-66,89	
6995 REDUCTION PATRONALE HEURES S	2	1	27,00			1,50.00	-40,50	1,500.0	-40,50	
Total Organisme 001 URSSAF	Total Organisme 001 URS SAF 3 247,09 5 128,94 8 376,03								8 376,03	
Total Etablissement 10 DE MO LD PAY	EETAE	s⊔s.			3 247,09		5 128,94		8 376,03	
Total général	3 247,09		5 128,94		8 376,03					

٦

## Bordereau de cotisation URSSAF

TE STS LOI TEPA - 05/10/2007 - 19:49:04

Page 30

Page 1

## Bordereau de cotisation URSSAF - Octobre 2007

#### Etabliss ement

## 10 DEMO LD PAYE ETABLIS.

	Code e Mille III de la coltration	Nom	bre de sal	la rië s	<b>Faux</b>	Taur	Bantant
	Homme	Femme	Total	Date	Taur	Montant	
100 A	ACCIDENT TRAVAIL	* *****	***** ****	** *****	****** ***** *****	1,6000	
100 D	RG - Cas général -Totalité	6	5	11	22 126	22,5500	4 989
100 P	RG - Cas général - Plafonné	6	5	11	17 974	15,0500	2 705
108 D	Taxe sur contrat prévoyance	1	2	3	236	8,0000	19
236 D	FNAL Déplatonné	6	5	11	23 407	0,4000	94
260 D	CSG CRDS Régime général	6	5	11	22 933	8,0000	1 835
914 D	RG EXO 100 Contrat Qualification Totalité	1		1	1 280	0,8500	11
914 P	RG EXO 100 Contrat Qualification Plafonné	1		1	1 280	6,6500	85
003	Réduction salariale heures sup.	2	1	3	312		-67
004	Déduction P.P. heures sup 20 sal. au +	2	1	3	27		-41
671	Réduction Fillon	5	2	7	8 119		-1 256
				Т	OTAL DU BORDER	EAU	8 374
	Total (pour con	trôle) de i	toute s les	s cotisatio	ns calculées sur les bui	lletins	8 376

## Journal des réductions

TESTS LOI TEPA - 05/10/2007 - 19:50:42

### **REDUCTIONS FILLON ET HEURES SUP. - MOIS 10/2007**

Sélection des salariés par l'ex									
Salariá	BRUT	Ea se	Base de	Montant	Nombre	Heure :	Heures pour	Base Réduc.	
Jarane	MENSUEL	"norm ale"	calcul Coeff	Heures sup.	Heure : : up.	"norm ale s"	calcul Coeπ	Fillon	
Etablissement 10 DEMO LD PAYE ETABLIS.									
0005 BELLON JEAN MARIE 🗡	1 460,00	1 460,00	1 460,00			151,67	151,67	179,93	
0007 BERSON GERALD 🛛 😤	464,20	422,00	422,00	42,20	4,00	50,D0	50,00	464,20	
0001 BOISSIEUX HELENE 対	1836,32	1 716,82	1 716,82	119,50	10,00	151,67	151,67	1836,32	
0031 DUPONT MAURICETTE	1 400,00	1 400,00	1 400,00	_		151,67	151,67	1 400,00	
0040 DURAND BERNARD 🛛 🕇	1665,00	1 665,00	1 665,00			151,67	151,67	1665,00	
0003 MARTEL PIERRE 🛛 😤	950,00	950,00	950,00			91,DD	91,00	950,00	
0030 MORIN GERARD 🛛 🖈	1623,99	1 474,00	1 474,00	149,99	13,00	151,67	151,67	1623,99	
Total établissement 10	9 3 99,51		9 087,82		27,00		899,35		
7 salarié(s )		9 087,82		311,69		899,35		8 119,44	
TO TAL GENERAL	9 3 99,51		9 087,82		27,00		899,35		
7 salarié(s )		9 087,82		311,69		899,35		8 119,44	

7

### Page 1

Trié par établissement, sur données de la situation ass

	Coef. Fillon	Plafond	Réduction	Rédu	c. sal.	Réduc, pat
	x 100	Réd. Filon	Fillon	Heure	s sup.	Heures sup.
:	28,10	53,98	50,56			
ı	28,10	133,27	130 ,44		9,06	6,DD
:	9,00	535,89	165 ,27		25,64	15,DD
ı	21,70	420,00	303 ,80			
ı	10,80	499,51	179 ,82			
ı	13,70	285,00	130 ,15			
	18,20	467,69	295 ,57		32,19	19,50
	129,60		1 255,61			40,50
		2 3 95,34			66,89	
	129,60		1 255,61			40,50
		2 3 95,34			66,89	